RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET DE PROBITÉ

Marché Public de Cybersécurité n° MAPA-RAGE-PRESTCYBER

(Application de l'article 12.4 du Cahier des Clauses Particulières)

ANNEXE CCP

1. IDENTITÉ DU CANDIDAT ET DU SIGNATAIRE

Nom et Prénom du signataire :	
Qualité / Fonction :	
Raison sociale de l'entreprise :	
Adresse du siège social :	
Numéro SIRET / Numéro d'immatriculation :	
Statut au titre du marché :	[] Candidat individuel / Mandataire [] Membre du groupement [] Sous-traitant désigné (DC4)

2. ENGAGEMENTS SUR L'HONNEUR ET DÉCLARATIONS DE PROBITÉ

2.1. Absence de conflit d'intérêts direct ou indirect : Je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance, l'entreprise que je représente, ses dirigeants, ses actionnaires principaux, ainsi que l'ensemble des experts et intervenants affectés à l'exécution du marché MAPA-RAGE-PRESTCYBER, ne se trouvent dans aucune situation de conflit d'intérêts direct ou indirect (financier, commercial, capitalistique, de conseil ou personnel) de nature à compromettre leur indépendance ou l'impartialité de l'exécution des prestations vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

2.2. Obligation d'information immédiate en cours d'exécution (CCP Art. 12.4.2) : Je m'engage expressément à informer sans délai et par écrit le pouvoir adjudicateur (Rectorat de la Région académique Grand Est) de toute situation nouvelle d'incompatibilité ou de conflit d'intérêts qui surviendrait au cours de l'exécution du marché, notamment en cas d'attribution de missions concomitantes pour le compte d'un tiers présentant une opposition d'intérêts avec la region académique ou les academies du Grand Est, ou en cas d'évolution dans la structure d'actionnariat de l'entreprise.

2.3. Probité, intégrité et déontologie des intervenants : J'atteste que tous les membres de l'équipe mobilisée (Chef de projet, auditeurs PASSI, experts PACS, spécialistes forensiques PRIS) réaliseront leurs prestations avec une stricte probité et indépendance professionnelle. Un

engagement individuel de confidentialité et de prévention des conflits d'intérêts est signé par chaque intervenant et sous-traitant préalablement à toute intervention.

2.4. Sanctions administratives et résiliation pour faute : Je prends acte que toute fausse déclaration, toute omission intentionnelle ou tout manquement caractérisé aux obligations d'indépendance et de probité constituera une faute grave ouvrant droit, à la discrétion du pouvoir adjudicateur, à la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire, sans préjudice de poursuites pénales et de demandes d'indemnisation des préjudices subis.

3. FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Fait à : , le : / / 2026

Signature du représentant légal habilité
et Cachet du titulaire ou signature électronique